



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 6 novembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Carine MICHEL.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET, M. Emmanuel DUMONT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT à M. Frédéric ALLEMANN, M. Yannick POUJET à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB à M. Michel LOYAT, M. Rémi STHAL à Mme Danielle DARD, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 18 - Contrat de Ville - Convention-Cadre régionale de cohésion sociale et urbaine 2017-2020 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Besançon, la Ville de Besançon et la Commune de Novillars

**Contrat de Ville**  
**Convention-Cadre régionale de cohésion sociale et urbaine**  
**2017-2020 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté,**  
**le Grand Besançon, la Ville de Besançon**  
**et la Commune de Novillars**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN**

**I - Objet**

La convention régionale de Cohésion Sociale et Urbaine (ci-jointe) a pour objet de définir les modalités du partenariat engagé entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Besançon et les communes de Besançon et Novillars au titre de la Politique de la Ville.

Elle s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville du Grand Besançon, du protocole de préfiguration NPNRU ainsi que des règlements d'intervention régionaux relatifs à la rénovation urbaine et à la Cohésion Sociale.

Elle vise à définir les engagements des partenaires en faveur des quartiers inscrits dans le Contrat de Ville du Grand Besançon.

**II - Les quartiers concernés par la stratégie de Cohésion Sociale et Urbaine**

Sont concernés, les quartiers inscrits dans le Contrat de Ville :

- 5 quartiers prioritaires :
  - Planoise (NPNRU d'intérêt national), 15 110 habitants,
  - Grette (NPNRU d'intérêt régional signalé), 1 260 habitants,
  - Montrapon, 1 910 habitants,
  - Clairs-Soleils, 1 180 habitants,
  - Palente-Orchamps, 2 800 habitants.
- 3 quartiers de l'ancienne géographie prioritaire devenant de fait des quartiers / secteurs en veille sur Besançon :
  - Battant,
  - Amitié,
  - Vareilles.
- 5 quartiers / secteurs en observation :
  - sur Besançon : Cité Viotte, Pelouse, Schlumberger-Rosemont-Pesty, Les Hauts de Saint-Claude,
  - sur les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) : Curie/Pasteur à Novillars.

La notion de « quartier vécu » correspondant aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.) est prise en compte.

### III - Les grandes orientations

Le Contrat de Ville s'appuie sur 3 orientations stratégiques :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers,
- mener une politique de développement social volontariste, notamment vers les publics jeunes et leurs familles,
- renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans l'Agglomération,

qui sont complétées par trois orientations transversales :

- lutter contre toutes les formes de discriminations et promotion de l'égalité hommes/femmes,
- participation des habitants,
- jeunesse.

**La Région interviendra** en cohérence avec sa stratégie d'intervention en matière de Cohésion Sociale et Urbaine. Elle est articulée **autour de 3 axes** :

- favoriser la **qualité et l'efficacité énergétique des logements sociaux et des équipements publics**,
- accroître **l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie**,
- soutenir le **développement économique, favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi**.

D'une façon transversale, seront encouragées les actions nouvelles et innovantes et **certain publics seront privilégiés : jeunes, femmes et familles monoparentales**.

### IV - Engagements des partenaires

Les communes de Besançon, de Novillars et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engagent à :

- mettre en œuvre les orientations de la stratégie de Cohésion Sociale et Urbaine,
- inciter au développement d'actions répondant aux orientations stratégiques de la Région notamment à favoriser :
  - l'articulation des actions permettant de construire des parcours positifs d'accès à la formation ou à l'emploi,
  - l'articulation des actions permettant l'appropriation des espaces publics et la valorisation de l'image des quartiers concernés,
  - les actions concourant à l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie,
  - des actions structurantes et pluriannuelles.
- transmettre annuellement à la Région les éléments de bilan permettant l'évaluation des objectifs de la convention présente qui seront examinés lors du Comité de Pilotage annuel,
- informer des événements relatifs aux actions soutenues par la Région et à mentionner systématiquement le financement de la Région dans toutes les opérations de communication relatives aux actions soutenues par la Région.

La Région s'engage à soutenir la stratégie de Cohésion Sociale et Urbaine du territoire selon les termes précisés dans son règlement d'intervention avec l'engagement financier qui s'élève à :

- 2 millions d'euros pour le programme de renouvellement urbain de la Grette.

A noter qu'une enveloppe complémentaire pourra éventuellement être attribuée en 2018 sous forme de «réserve de performance» :

- 500 000 € pour les opérations des autres quartiers prioritaires ou quartiers en veille ou en observation,
- 150 000 € par année pour les actions de Cohésion Sociale dont des actions de l'appel à projets annuel du Contrat de Ville du Grand Besançon.

## V - Durée de convention

Le programme d'intervention co-financé par la Région doit s'achever au plus tard le 31 décembre 2020.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les termes de la convention régionale de cohésion sociale et urbaine,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :
  - solliciter la participation financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
  - signer la présente convention,
  - signer tous les actes subséquents.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 NOV. 2017



Contrôle de légalité